



Normes et modalités - Compétences disciplinaires évaluées aux étapes 1, 2 et 3

GDES 1^{ère} année

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Première communication écrite
➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. ➤ Communication acheminée à la maison par votre enfant autour du 15 octobre.
Bulletin 1
➤ Étape : du 31 août au 20 novembre. ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année. ➤ Le bulletin sera remis dans la semaine du 23 novembre. Rencontre avec l'enseignante.
Bulletin 2
➤ Étape : 23 novembre au 26 février. ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année. ➤ Bulletin sera disponible sur le portail parent autour du 12 mars. Possibilité de rencontre avec l'enseignante sur rendez-vous.
Bulletin 3
➤ Étape : 8 mars au 23 juin. ➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année. ➤ Bulletin sera disponible sur le portail parent à compter du 1^{er} juillet.

DISCIPLINES	Bulletin		
	1	2	3
Français			
Lire		X	X
Écrire		X	X
Communiquer oralement	X		X
Mathématiques			

Résoudre une situation problème		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
Anglais			
Communiquer oralement		X	X
Comprendre des textes lus et entendus	X		X
Culture et citoyenneté québécoise			
		X	X
Arts plastiques			
Créer		X	X
Apprécier		X	X
Musique			
Inventer et interpréter des pièces musicales		X	X
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades		X	X
Éducation physique et à la santé			
Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques		X	X
Interagir dans divers contextes d'activités physiques			
Adopter un mode de vie actif			

Commentaires sur certaines compétences au bulletin scolaire

- Étape 1 : Organiser son travail
- Étape 3 : Organiser son travail